

# myDoc<sup>plus</sup> assurance médecin de famille

Un soutien personnalisé



myDoc<sup>plus</sup> signifie que votre médecin de famille est la première personne à contacter. Et que vous jouissez aussi d'un accès privilégié au médecin qui vous connaît le mieux et en qui vous avez toute confiance. Seule CONCORDIA offre ce privilège.

Avec myDoc<sup>plus</sup> vous pouvez réaliser une économie considérable sur vos primes tout en conjuguant sécurité et prise en charge médicale complète incluant un traitement privilégié.

myDoc<sup>plus</sup> assurance médecin de famille est une forme particulière de l'assurance obligatoire des soins AOS. La différence fondamentale avec cette dernière est que vous devez toujours consulter d'abord votre médecin de famille pour bénéficier d'une prise en charge médicale.



## Ce qu'offre myDoc<sup>plus</sup>

- Des réductions de primes jusqu'à 16%
- Des consultations téléphoniques
- Un traitement de faveur pour des rendez-vous souhaités pour les consultations personnelles
- Une assistance de la part de votre médecin de famille même durant les séjours hospitaliers
- Des baisses supplémentaires de primes au moyen de franchises plus élevées
- Un traitement médical ambulatoire en tout temps
- L'avantage d'éviter des examens répétitifs inutiles
- L'accès en cas d'urgence à n'importe quel médecin/hôpital
- Spécialement pour les familles: 90% de rabais sur les primes de l'assurance de base à partir du troisième enfant

## Des prestations de service à tarif réduit

Votre médecin de famille est votre interlocuteur personnel et direct pour toutes les questions médicales vous concernant. Si nécessaire, il vous adressera à un médecin spécialisé ou à un hôpital.

### Une assistance personnelle

En ayant souscrit l'assurance myDoc<sup>plus</sup>, vous pouvez demander, par le biais du numéro du cabinet médical, d'entrer directement en contact téléphonique avec votre médecin de famille. Pour les consultations, il tient compte dans la mesure du possible de vos désirs, par exemple pour des rendez-vous en marge des heures de travail. Vous avez également droit à des consultations téléphoniques prodiguées de façon compétente par votre médecin de famille pendant les heures d'ouverture du cabinet médical. En outre, il vous assistera également durant un séjour hospitalier prolongé.

Seule CONCORDIA offre de telles prestations de service. Enfants et adultes peuvent en profiter, quels que soient leur âge et leur état de santé.

### Exceptions pour cas particuliers

Vous pouvez convenir directement des rendez-vous auprès du gynécologue pour les examens gynécologiques préventifs et les soins obstétricaux, auprès de l'ophtalmologue pour les examens et la prescription de lunettes ou de lentilles de contact ainsi qu'auprès du pédiatre pour le traitement de vos enfants.

Si le médecin de famille myDoc<sup>plus</sup> ou son remplaçant ne sont pas joignables, vous pouvez vous adresser en cas d'urgence ou lors d'un séjour à l'étranger à n'importe quel autre médecin ou hôpital.

### Un partenariat avec les médecins de famille

CONCORDIA entretient une collaboration partenariale avec de nombreux médecins de famille. Vous trouverez la liste correspondante sur Internet, sous [www.concordia.ch](http://www.concordia.ch).

### Des rabais élevés avec myDoc<sup>plus</sup>

Comparativement au modèle traditionnel de l'assurance obligatoire des soins AOS, vous profitez avec myDoc<sup>plus</sup> d'une réduction de primes pouvant aller jusqu'à 16 %.

### Franchises et quote-part

Avec myDoc<sup>plus</sup>, vous pouvez aussi opter pour une franchise plus élevée et profiter ainsi d'un rabais supplémentaire sur les primes pouvant aller jusqu'à 50 %. La quote-part s'élève à 10 %, à hauteur de CHF 350 au maximum par année jusqu'à 18 ans, resp. jusqu'à CHF 700 au maximum par année à partir de 19 ans.

Sont déterminants le règlement Assurance obligatoire des soins ainsi que le règlement complémentaire myDoc assurance médecin de famille de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA.



CONCORDIA  
Bundesplatz 15  
6002 Lucerne  
Téléphone 041 228 01 11  
[www.concordia.ch](http://www.concordia.ch)  
[info@concordia.ch](mailto:info@concordia.ch)